

Cour d'Appel
Chambre sociale
201, rue des Capucins
51096 REIMS Cedex

Par LRAR et Télécopie: 03 26 77 42 76

Paris, le 18 mars 2016

Aff : CAVIMAC/THIBORD GAVA SOPHIE
SL/PLG/SL/13247

Vos réf. : RG n° 15/01586
Audience de plaidoirie du 21 mars 2016 à 14h30

Objet : Demande de renvoi

Monsieur le Président,

Dans l'affaire citée en référence dans laquelle j'interviens en qualité de Conseil de la Caisse d'Assurance Vieillesse, Invalidité et Maladie des Cultes (CAVIMAC), je fais suite à votre correspondance en date du 14 mars dernier, aux termes de laquelle vous releviez que la Cour ne disposait pas de mes écritures.

Le calendrier de procédure avait fixé un délai au 23 novembre 2015 pour les écritures de Madame THIBORD-GAVA.

Cette dernière a communiqué ses écritures à votre Cour dans le délai qui lui était imparti.

Cependant, en raison d'un oubli, les écritures de Madame THIBORD-GAVA, soit 29 pages et 39 pièces, ne m'ont été communiquées que le 18 février dernier.

Par ailleurs, Madame THIBORD-GAVA m'a adressé de nouvelles conclusions et de nouvelles pièces, le 14 mars dernier, soit une semaine avant l'audience.

Enfin, mon Confrère Bertrand OLLIVIER, intervenant aux soutiens des intérêts de l'Institut Apostolique de Marie Immaculée, m'informe qu'il sollicite le report de l'audience du 21 mars prochain, n'étant pas en mesure de produire des éléments factuels justifiant la formation reçue par Madame THIBORD GAVA durant son postulat et son noviciat.

Compte tenu de l'enjeu de ce dossier, il ne m'apparaît pas que ce dossier soit en l'état d'être plaidé.

Aussi, je m'associe à la demande de mon Confrère OLLIVIER.

PARIS

58, RUE DE COURCELLES 75008 PARIS
TEL +33(1) 58 36 16 80
FAX +33(1) 58 36 16 81

MARSEILLE

6, COURS PIERRE PUGET 13006 MARSEILLE
TEL +33(4) 91 33 66 69
FAX +33(1) 58 36 16 81

CABINET@GF-AVOCATS.COM
WWW.GF-AVOCATS.COM
TWITTER: @GFAVOCATS

Je me permets d'attirer l'attention de la Cour sur le fait qu'un autre dossier enregistré sous les références RG n° 15/02055, concerne la même problématique et sera audiéncé le 18 avril prochain.

Il me semble que le dossier de Madame THIBORD GAVA pourrait être évoquée à la date précitée, étant rappelé que Monsieur AUVINET, qui assiste mes deux contradicteurs, avait d'ores et déjà sollicité de votre juridiction un regroupement de ces deux affaires à l'audience du 18 avril.

Quoiqu'il en soit, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint mes conclusions ainsi que mes pièces numérotées sous bordereau 1 à 7 en vue de l'audience précitée.

Mon contradicteur et Madame THIBORD-GAVA me lisent naturellement en copie.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses considérations.

Patrick de la GRANGE
Avocat à la Cour

A handwritten signature in black ink, consisting of several horizontal strokes and a small loop at the top, positioned below the typed name.